



**RELEVÉ À
L'ENTREPRISE
EN LIGNE**

Guide de l'employeur

La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) met à votre disposition le service en ligne « Relevé à l'entreprise ».

Ce service vous permet d'accéder aux données concernant les prestations versées à vos travailleuses et travailleurs indemnisés ainsi que les sommes imputées à votre dossier d'employeur pour chaque lésion professionnelle subie par ces derniers.

Ces données sont produites au début de chaque mois uniquement lorsque des inscriptions (prestations, frais ou ajustements) sont effectuées au dossier d'une travailleuse ou d'un travailleur.

Le service en ligne « Relevé à l'entreprise » vous permet d'accéder :

- au graphique de l'**évolution des sommes imputées** à votre dossier afin d'avoir une vue d'ensemble des sommes qui y sont imputées depuis cinq ans et du nombre de lésions qui s'y rapportent;
- au **tableau cumulatif** des sommes versées et des sommes imputées pendant la période visée (le mois choisi) ainsi que des totaux annuels et cumulatifs pour chaque travailleuse et travailleur indemnisé;
- au **relevé des prestations accordées et des sommes imputées** pour chaque travailleuse et travailleur indemnisé.

Cette publication décrit plus en détail le fonctionnement du service en ligne « Relevé à l'entreprise ».

Service en ligne « Relevé à l'entreprise »

Identifier une période et un dossier d'expérience

Cette page vous permet de sélectionner la période et le dossier d'expérience pour lesquels vous désirez consulter les données.

Relevé à l'entreprise

Identifier une période

Mes services en ligne

IDENTIFIER UNE PÉRIODE ET UN DOSSIER D'EXPÉRIENCE

AIDE

! Une version téléchargeable du Relevé à l'entreprise est maintenant disponible en cliquant sur le bouton Afficher le relevé global de la période. Prendre note qu'il peut y avoir un délai avant que le relevé s'affiche.

Dossier de l'employeur : ENL88888888, ABC123 TEST

Critères de sélection

- 1 Choisir une période : du 1er février au 28 février 2025. Bouton: Afficher le relevé global de la période
- 2 Choisir un dossier d'expérience : ABC123 TEST (12345678). Bouton: Afficher la sélection
- 3 Afficher la sélection

Ce service en ligne est sécurisé et assure la confidentialité et l'intégrité des informations.
© CNESST, 2016-2025 Accessibilité Politique de confidentialité

Support technique (CSU)
418 266-4422

CNESST

Voici les étapes à suivre pour obtenir les données de la période et du dossier d'expérience visés :

- 1 Sélectionnez la période que vous désirez consulter. Les périodes disponibles correspondent aux 36 dernières périodes du relevé. La première période de la liste correspond à celle qui contient les données les plus récentes.
- 2 Choisissez le dossier d'expérience pour la période sélectionnée parmi la liste des dossiers affichés. Si le dossier d'expérience n'a aucune somme versée ou imputée pour cette période, il est absent de la liste.
- 3 Cliquez sur « Afficher la sélection », situé à droite de la page.

Service en ligne « Relevé à l'entreprise »

Relevé global de la période choisie

Pour visualiser l'ensemble des données pour la période choisie, cliquez sur « Afficher le relevé global de la période de la période ».

Relevé à l'entreprise

Identifier une période Mes services en ligne

IDENTIFIER UNE PÉRIODE ET UN DOSSIER D'EXPÉRIENCE

AIDE

! Une version téléchargeable du Relevé à l'entreprise est maintenant disponible en cliquant sur le bouton Afficher le relevé global de la période. Prendre note qu'il peut y avoir un délai avant que le relevé s'affiche.

Dossier de l'employeur : ENL88888888, ABC123 TEST

Critères de sélection ?

Choisir une période du 1er février au 28 février 2025 **Afficher le relevé global de la période**

Choisir un dossier d'expérience ABC123 TEST (12345678) **Afficher la sélection**

Ce service en ligne est sécurisé et assure la confidentialité et l'intégrité des informations.
© CNESST, 2016-2025 Accessibilité Politique de confidentialité

Soutien technique (CSU)
418 266-4422 **CNESST**

Une version téléchargeable du relevé global est disponible en cliquant sur « Imprimer ».

Relevé à l'entreprise

Identifier une période Mes services en ligne

RELEVÉ GLOBAL DE LA PÉRIODE DU 1ER FÉVRIER AU 28 FÉVRIER 2025

! Prendre note qu'il est possible de rechercher des informations dans la page en utilisant la recherche offerte par votre navigateur web.

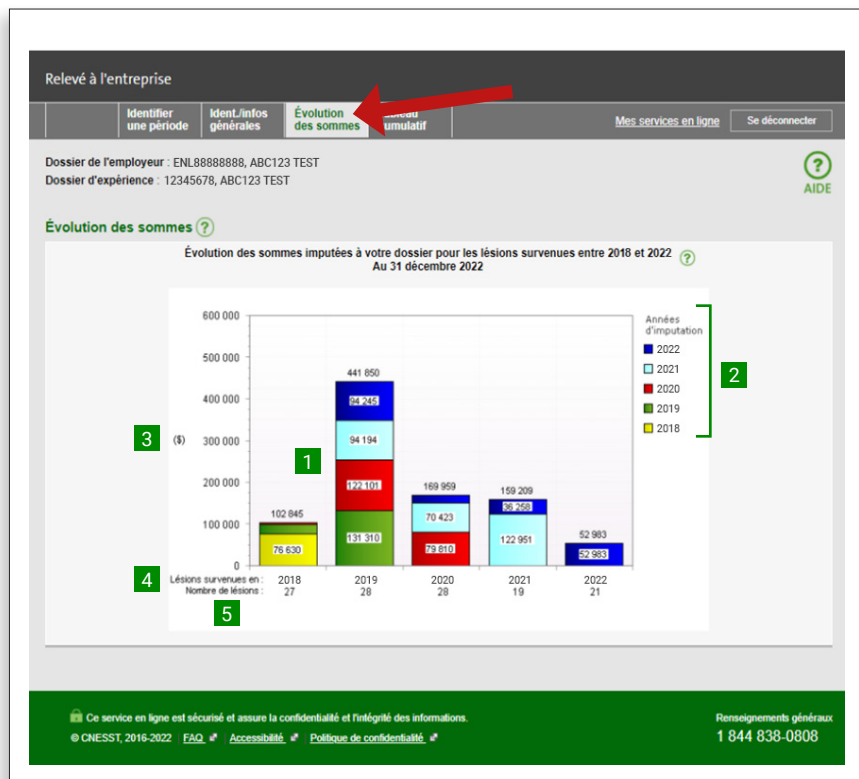
Dossier de l'employeur : ENL88888888, ABC123 TEST **Imprimer**

Dossier d'expérience : ABC123 TEST (12345678)

Service en ligne « Relevé à l'entreprise »

Évolution des sommes

Cette page vous présente une vue d'ensemble de l'évolution des sommes imputées au dossier d'expérience choisi au cours des cinq dernières années et le nombre de lésions professionnelles qui s'y rapportent. Les données de l'évolution des sommes sont à jour jusqu'à la date indiquée dans le titre du graphique.



4 Lésions survenues en : indique les années au cours desquelles les lésions professionnelles sont survenues (année de l'événement d'origine seulement).

5 Nombre de lésions : représente uniquement les événements d'origine sans les rechutes, les récidives et les aggravations. Le nombre de lésions professionnelles est indiqué jusqu'à la date mentionnée dans le titre du graphique.

1 Colonnes du graphique : elles regroupent les lésions professionnelles survenues dans l'année courante ainsi qu'au cours des quatre années précédentes. Dans chaque colonne, les sommes sont inscrites selon l'année à laquelle elles ont été imputées. En haut de chaque colonne, vous trouvez le total cumulé des sommes imputées relativement à tous les événements d'origine pour une année donnée.

2 Années d'imputation : elles représentent les années pour lesquelles la CNESST a imputé des sommes à votre dossier d'expérience.

3 Sommes imputées (\$) : le montant (arrondi au dollar près) correspond aux sommes imputées à votre dossier d'expérience, pour toutes les travailleuses et tous les travailleurs pour lesquels un relevé a été produit, au cours des cinq dernières années. Les sommes imputées sont représentées jusqu'à la date indiquée dans le titre du graphique.

Service en ligne « Relevé à l'entreprise »

Tableau cumulatif

Cette page vous présente la répartition des sommes versées et des sommes imputées pour chaque travailleuse et travailleur.

Elle vous présente le sommaire, par établissement et pour le dossier d'expérience choisi, des sommes versées ou imputées au cours de la période (totaux mensuels et annuels) ainsi que les totaux mensuels, annuels et cumulatifs pour chaque travailleuse ou travailleur indemnisé.

À partir de cette page, vous pouvez aussi accéder au relevé des prestations accordées et des sommes imputées pour chaque travailleuse et travailleur indemnisé. De plus, pour chacun, vous pouvez consulter le tableau indiquant les années d'imputation relatives aux sommes versées ou imputées pour l'année en cours et pour les quatre années précédentes.

Les données du « Tableau cumulatif » sont à jour jusqu'à la date indiquée dans le titre du tableau.

Relevé à l'entreprise

Identifier une période | Ident./infos générales | Évolution des sommes | **Tableau cumulatif** | Mes services en ligne | Se déconnecter

Dossier de l'employeur : ENL88888888, ABC123 TEST
Dossier d'expérience : 12345678, ABC123 TEST

Critères de sélection

Établissement : ABC123 TEST (ETA999999999) | Afficher la sélection

Tableau cumulatif

Établissement : ETA999999999, ABC123 TEST
Tableau cumulatif des sommes versées et des sommes imputées
Au 31 décembre 2022

	Période	Total	Total
		sommes versées	sommes imputées
Total de l'établissement	Mensuel	2 850,59	2 844,47
	Annuel	23 598,26	22 952,14
Total du dossier d'expérience	Mensuel	2 850,59	2 844,47
	Annuel	23 598,26	22 952,14

	Nom du travailleur (Tr)	Numéro de dossier	Type d'évènement	Date de l'évènement	Période	Total sommes versées	Total sommes imputées	Années d'imputation
1	TRAVAILLEUR 1	111111111	Accident du travail	2021-06-13	Mensuel Annuel Cumulatif	1 943,99 14 552,14 14 552,14		Détail
2	TRAVAILLEUR 2	222222222	Accident du travail	2021-05-28	Mensuel Annuel Cumulatif	908,80 7 252,30 7 252,30		Détail

Hauf de la page ↑

Ce service en ligne est sécurisé et assure la confidentialité et l'intégrité des informations.
© CNESST, 2016-2022 | FAQ | Accessibilité | Politique de confidentialité

Renseignements généraux
1 844 838-0808

Voici les étapes à suivre pour afficher les données relatives à un établissement :

- 1 Cliquez sur la flèche à droite du champ « Établissement » pour afficher tous les établissements du dossier d'expérience. Les établissements sont présentés en ordre alphabétique.
- 2 Sélectionnez, en cliquant une fois, l'établissement pour lequel vous désirez obtenir le tableau cumulatif.
- 3 Cliquez sur « Afficher la sélection ».

Service en ligne « Relevé à l'entreprise »

Tableau cumulatif (suite)

Vous trouverez les informations suivantes dans le tableau cumulatif.

Relevé à l'entreprise

Identifier une période | Ident./infos générales | Évolution des sommes | **Tableau cumulatif** | Mes services en ligne | Se déconnecter

Dossier de l'employeur : ENL8888888, ABC123 TEST
Dossier d'expérience : 12345678, ABC123 TEST

Critères de sélection

Établissement : ABC123 TEST (ETA99999999) **1** | Afficher la sélection

Tableau cumulatif ?

Établissement : ETA99999999, ABC123 TEST

Tableau cumulatif des sommes versées et des sommes imputées **2**
Au 31 décembre 2022

	Période	Total sommes versées	Total sommes imputées
Total de l'établissement	Mensuel	2 850,59	2 844,47
	Annuel	23 598,26	22 952,14 3
Total du dossier d'expérience	Mensuel	2 850,59	2 844,47
	Annuel	23 598,26	22 952,14 4

	Nom du travailleur (Tit)	Numéro de dossier	Type d'évènement	Date de l'évènement	Période	Total sommes versées	Total sommes imputées	Années d'imputation
5	1 TRAVAILLEUR 1	111111111	Accident du travail	2021-08-13	Mensuel	1 943,99		Détail 9
					Annuel Cumulatif	14 952,14		
6	2 TRAVAILLEUR 2	222222222	Accident du travail	2021-05-28	Mensuel	908,80		Détail 9
					Annuel Cumulatif	7 282,80		

7 **8**

[Haut de la page](#)

Ce service en ligne est sécurisé et assure la confidentialité et l'intégrité des informations. Renseignements généraux : 1 844 838-0808

1 Vous pouvez sélectionner un autre établissement, puis cliquer sur « Afficher la sélection ». Le tableau cumulatif s'affichera pour cet établissement.

2 Tableau cumulatif des sommes versées et des sommes imputées pour l'établissement sélectionné et la période visée (le mois choisi).

3 Total des sommes versées aux travailleuses et travailleurs indemnisés et total des sommes imputées pour un établissement spécifique sur des bases mensuelle et annuelle.

4 Total des sommes versées aux travailleuses et travailleurs indemnisés et total des sommes imputées à tous les établissements du dossier d'expérience sur des bases mensuelle et annuelle.

5 Liste des dossiers des travailleuses et travailleurs indemnisés. Celle-ci peut être triée en fonction des différentes colonnes du tableau.

6 En cliquant sur le nom d'une travailleuse ou d'un travailleur, vous accédez au Tableau cumulatif – Relevé des prestations accordées et des sommes imputées en lien avec cette personne (voir pages 8 et 9).

7 Total des sommes versées à une travailleuse ou à un travailleur indemnisé :

- Mensuel : pour la période visée (le mois choisi);
- Annuel : depuis le 1^{er} janvier de l'année en cours;
- Cumulatif : depuis la date de la lésion professionnelle de la travailleuse ou du travailleur.

8 Total des sommes imputées au dossier de l'employeur :

- Mensuel : pour la période visée (le mois choisi);
- Annuel : depuis le 1^{er} janvier de l'année en cours;
- Cumulatif : depuis la date de la lésion professionnelle de la travailleuse ou du travailleur.

9 En cliquant sur « Détail » dans la colonne « Années d'imputation », vous accédez au Tableau cumulatif – Années d'imputation qui détaille les sommes versées et les sommes imputées pour l'année en cours et pour les quatre années précédentes, s'il y a lieu (mensuel, annuel, cumulatif) (voir page 10).

Service en ligne « Relevé à l'entreprise »

Tableau cumulatif – Relevé des prestations accordées et des sommes imputées

Si vous cliquez sur le nom d'une travailleuse ou d'un travailleur à partir du « Tableau cumulatif », la page suivante s'affiche.

Cette page vous permet de consulter, pour cette travailleuse ou ce travailleur, les sommes imputées ou versées au cours de la période (le mois choisi) ainsi que les ajustements, s'il y a lieu.

Elle vous présente aussi le total cumulatif des sommes imputées à votre dossier d'expérience et le total cumulatif des sommes versées relativement à la lésion professionnelle concernée.

The screenshot displays the 'Relevé à l'entreprise' web interface. At the top, there is a navigation bar with tabs for 'Identifier une période', 'Ident./infos générales', 'Évolution des sommes', and 'Tableau cumulatif'. Below this, the 'Tableau cumulatif' page is shown with the following information:

- 1** Dossier de l'employeur : ENL88888888, ABC123 TEST
- 1** Dossier d'expérience : 12345678, ABC123 TEST
- 2** Établissement : ETA99999999, ABC123 TEST
- 3** Sommes inscrites du 1^{er} décembre au 31 décembre 2022
- 4** Relevé émis le : 10 janvier 2023
- 5** Retour au Tableau cumulatif
- 6** Afficher le droit de contestation

The 'Dossier de la lésion' section contains the following details:

Nom du travailleur	TRAVAILLEUR 1
Numéro de dossier	111111111
Date de l'accident du travail	2021-08-13
Siège de la lésion	ÉPAULES (CLAVICULE ET OMOPLATE)
Responsable du dossier	
Téléphone	000 000-0000

An inset window titled 'Droit de contestation' is shown, containing the following text:

Renseignements importants

Le « Relevé des prestations accordées et des sommes imputées » indique les sommes versées et imputées à votre dossier au cours de la période couverte par le relevé.

En ce qui concerne les frais d'assistance médicale ainsi que de déplacement et de séjour, le relevé constitue la notification à l'employeur des décisions qui déterminent le droit des travailleurs de recevoir certaines prestations en lien avec leur lésion professionnelle. Vous pouvez demander la révision de ces décisions d'indemnisation, par écrit, dans les 30 jours suivant la réception du relevé. Le formulaire « Demande de révision » pour employeur est accessible au cnesst.gouv.qc.ca.

Le relevé fait également état de sommes portées à votre dossier à la suite de décisions qui accordent des prestations aux travailleurs. Ces décisions vous ont déjà été notifiées, de sorte que vous ne pouvez en demander la révision par le présent relevé.

Si votre demande vise l'imputation des sommes inscrites au relevé, vous devez déposer une demande de transfert conformément aux articles 326, alinéa 2, et suivants de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Nous vous invitons à communiquer avec nous si vous avez besoin de renseignements supplémentaires à ce sujet.

1 Numéro du dossier d'expérience de l'employeur auquel les sommes sont imputées.

2 Numéro et nom de l'établissement de l'employeur liés au dossier d'expérience auquel les sommes sont imputées.

3 Date de production du relevé.

4 Période visée par le relevé.

5 En cliquant sur « Retour au Tableau cumulatif », vous retournez à la page précédente « Tableau cumulatif » de l'établissement et du dossier d'expérience.

6 En cliquant sur « Afficher le droit de contestation », vous accédez à des renseignements importants qui concernent vos droits de contestation (frais d'assistance médicale, de déplacement et de séjour).

7 Renseignements relatifs au dossier de la lésion professionnelle de la travailleuse ou du travailleur indemnisé.

Service en ligne « Relevé à l'entreprise »

Tableau cumulatif – Relevé des prestations accordées et des sommes imputées (suite)

Dossier de la lésion		
Nom du travailleur	TRAVAILLEUR 1	
Número de dossier	111111111	
Date de l'accident du travail	2021-08-13	
Siège de la lésion	ÉPAULES (CLAVICULE ET OMOPLATE)	
Responsable du dossier		
Téléphone	000 000-0000	

Indemnités et frais imputés à l'employeur		
	Pourcentage d'imputation	Sommes imputées
Remplacement du revenu		
Indemnités du 28 janv. 2022 au 24 févr. 2022	100 %	2 840,32 \$
Frais d'assistance médicale		
Consultation et acte médicaux: 11 nov. 2021, 3 févr. 2022	100 %	120,30 \$
Physiothérapie 31 janv. 2022, 10 févr. 2022, du 18 au 23 févr. 2022	100 %	188,00 \$
Total		308,30 \$
Autres frais		
Déplacement et séjour du 13 au 27 janv. 2022	100 %	16,53 \$
Total de la période pour cet accident		3 165,15 \$
Total cumulatif des sommes imputées à votre dossier pour cet accident		26 036,45 \$
Total cumulatif des sommes versées pour cet accident		26 061,45 \$

Bureau régional responsable du dossier	
Bureau	Direction régionale de l'Abitibi - Témiscamingue
Adresse	33, rue Gamble Ouest Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2R3
Téléphone	819 797-6191 1 800 668-2922
Télécopieur	1 855 722-8081

10 Total cumulatif des sommes imputées au dossier d'expérience depuis la date de la lésion professionnelle de la travailleuse ou du travailleur.

À noter que ce total inclut toutes les sommes imputées au dossier de l'employeur, y compris celles imputées après la période de référence de quatre ans. Ce total peut donc excéder celui utilisé pour établir la cotisation de l'employeur au taux personnalisé ou rétrospectif.

11 Total cumulatif des sommes versées (imputées ou non au dossier de l'employeur) depuis la date de la lésion professionnelle de la travailleuse ou du travailleur.

12 Coordonnées du bureau régional de la CNESST responsable du dossier de la lésion professionnelle de la travailleuse ou du travailleur.

6 Renseignements importants qui concernent vos droits de contestation (frais d'assistance médicale, de déplacement et de séjour).

7 Renseignements relatifs au dossier de la lésion professionnelle de la travailleuse ou du travailleur indemnisé.

8 Total des sommes imputées au dossier d'expérience pour la période visée (le mois choisi).

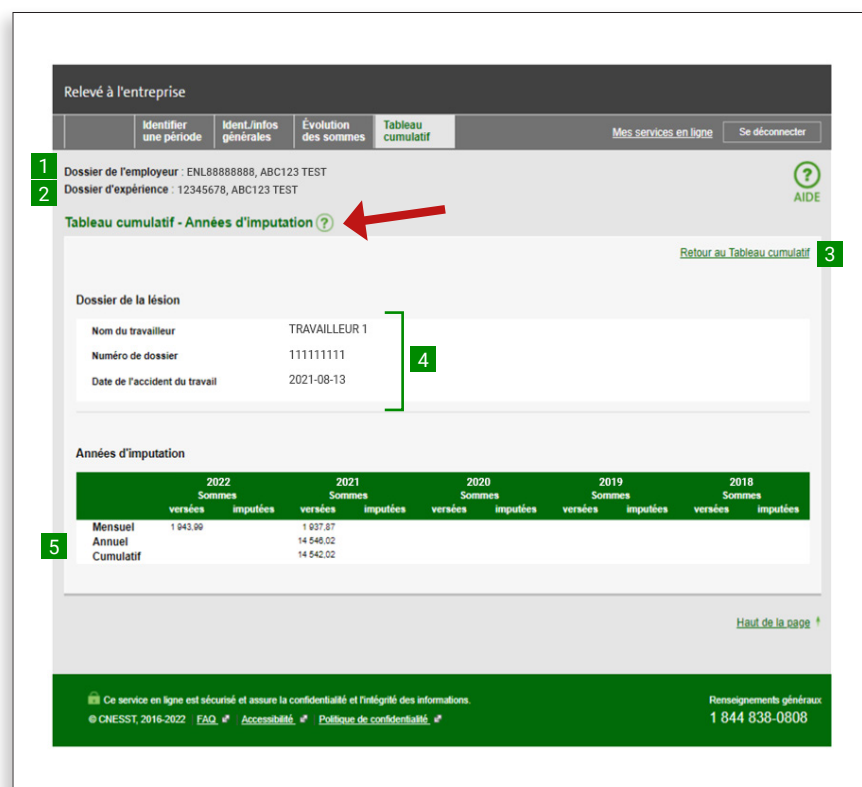
9 En cliquant sur « Messages », vous accédez aux messages de la CNESST, s'il y a lieu, concernant des sommes versées, mais non imputées à votre dossier.

Service en ligne « Relevé à l'entreprise »

Tableau cumulatif – Années d'imputation

Si vous cliquez sur l'un des liens « Détail » apparaissant dans la colonne « Années d'imputation », à partir du « Tableau cumulatif », la page suivante s'affiche.

Cette page vous permet de consulter les années d'imputation relatives aux sommes versées ou non versées (engagées) pour une travailleuse ou un travailleur en particulier ainsi qu'aux sommes imputées à votre dossier. Ces sommes sont inscrites sur cinq ans, soit pour l'année en cours et pour les quatre années précédentes. Des répartitions mensuelle, annuelle et cumulative sont aussi présentées.



Relevé à l'entreprise

Identifier une période | Ident. Infos générales | Évolution des sommes | **Tableau cumulatif** | Mes services en ligne | Se déconnecter

1 Dossier de l'employeur : ENL8888888, ABC123 TEST
2 Dossier d'expérience : 12345678, ABC123 TEST

Tableau cumulatif - Années d'imputation ?

Retour au Tableau cumulatif 3

Dossier de la lésion

Nom du travailleur	TRAVAILLEUR 1
Numéro de dossier	111111111
Date de l'accident du travail	2021-08-13

4

Années d'imputation

	2022		2021		2020		2019		2018	
	Sommes versées	Sommes imputées	Sommes versées	Sommes imputées	Sommes versées	Sommes imputées	Sommes versées	Sommes imputées	Sommes versées	Sommes imputées
Mensuel	1 943,00		1 937,87							
Annuel			14 548,02							
Cumulatif			14 542,02							

5

Haut de la page ↑

Ce service en ligne est sécurisé et assure la confidentialité et l'intégrité des informations.
© CNESST, 2016-2022 | FAQ | Accessibilité | Politique de confidentialité

Renseignements généraux
1 844 838-0808

5 Total des sommes versées à la travailleuse ou au travailleur indemnisé et des sommes imputées au dossier de l'employeur par année d'imputation :

- Mensuel : pour la période visée (le mois choisi);
- Annuel : depuis le 1^{er} janvier de l'année en cours;
- Cumulatif : depuis la date à laquelle la lésion professionnelle est survenue.

1 Numéro de dossier à la CNESST et nom de l'employeur liés au dossier d'expérience auquel les sommes sont imputées.

2 Numéro du dossier d'expérience de l'employeur auquel les sommes sont imputées.

3 En cliquant sur « Retour au Tableau cumulatif », vous retournez à la page précédente « Tableau cumulatif » de l'établissement et du dossier d'expérience.

4 Renseignements relatifs au dossier de la lésion professionnelle de la travailleuse ou du travailleur indemnisé.

Service en ligne « Relevé à l'entreprise »

Rechercher un employeur

Note : Cette page s'affichera si vous avez accès aux dossiers d'autres employeurs ainsi qu'à votre propre dossier. Par contre, si vous avez accès seulement au dossier de votre entreprise, c'est la page Identifiez une période et un dossier d'expérience qui s'affichera.

Cette page vous permet de sélectionner l'employeur pour lequel vous désirez consulter les données.

The screenshot shows the 'Relevé à l'entreprise' web application interface. At the top, there is a navigation bar with 'Relevé à l'entreprise' and 'Recherche' (highlighted with a red arrow). Below the navigation bar, the main heading is 'RECHERCHER UN EMPLOYEUR'. Underneath, there is a section titled 'Critères de sélection' with four radio button options: 'Saisir un numéro d'employeur (ENL)', 'Saisir un numéro de dossier d'expérience (EXP)', 'Saisir un numéro d'établissement (ETA)', and 'Saisir un numéro d'entreprise du Québec (NEQ)'. A red '1' is placed next to the 'ETA' option. To the right of these options are four input fields and a button labeled 'Afficher la sélection'. Below this is a section titled 'Sélection d'un employeur autorisé' with two radio button options: 'Sélectionner la première lettre de l'employeur (ENL)' (selected) and 'Sélectionner l'employeur désiré'. A red '2' is placed next to the second option. The selected option has a dropdown menu showing 'Tous' and another dropdown menu showing 'ABC123 TEST [ENL88888888]'. A green button labeled 'Afficher la sélection' is to the right. At the bottom, there is a green footer with contact information and a phone number: 'Renseignements généraux 1 844 838-0808'.

- 2** Vous recherchez un employeur par son nom.
 - a. Choisissez l'option « Sélectionner la première lettre de l'employeur (ENL) ».
 - b. Sélectionnez la première lettre du nom de l'employeur ou « Tous » dans la liste déroulante (« Tous » s'affiche seulement si la liste compte les noms de 200 employeurs ou moins).
 - c. Choisissez l'employeur recherché parmi les résultats affichés.
 - d. Cliquez sur « Afficher la sélection », situé à droite de la page.

Deux situations sont possibles pour effectuer votre recherche, soit :

- 1** Vous connaissez l'un des renseignements suivants : numéro d'employeur (ENL), numéro de dossier d'expérience (EXP), numéro d'établissement (ETA) ou numéro d'entreprise du Québec (NEQ).
 - a. Sélectionnez l'option qui correspond au type de numéro que vous désirez utiliser pour la recherche.
 - b. Saisissez le numéro sans inscrire le préfixe (ENL, EXP, ETA ou NEQ).
 - c. Cliquez sur « Afficher la sélection », situé à droite de la page.



L'impression ou la présentation à l'écran de ce document sont autorisées pour un usage personnel ou un usage non commercial dans un contexte de formation ou d'information. Il est interdit de le modifier ou d'en extraire les photographies, les illustrations ou le logo de la CNESST. Pour toute autre situation, veuillez nous écrire à droitdauteur@cnesst.gouv.qc.ca.

© Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, 2025

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025

ISBN 978-2-555-00876-2 (PDF)



Pour nous joindre
cnesst.gouv.qc.ca
1 844 838-0808